

## Litige transmission d'entreprise

Par **sandrine**, le **19/01/2005** à **00:38**

Bonjour,j'ai repris un salon de coiffure il y a 1 an avec 2 employeés. Lors de la cession du fond de commerce j'ai demandé a la comptable le décompte des congés payés des deux salariés ; elle les a fournie 2 mois après a l'ancienne dirigeante . J'ai eu une partie de la somme en Septembre ( 3000 €)

Malgres mes relances telephonique,couriers, je suis aujourd'hui dans l'attente du reste ,soit 1500 euros.

De quel maniere puis je regler cette situation?

Dans l'attente de vous lire,d'avance,je vous remercie.

Sandrine F.

---

Par **jeeecy**, le **19/01/2005** à **09:16**

1- tu la mets en demeure de payer par courrier avec LR-AR dans un certain délai

2- tu l'assignes au tribunal si passé le délai tu n'as pas reçu le paiement requis